

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 2 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le vendredi 21 mars 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 36

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BRECIN, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Était absent excusé ayant donné un pouvoir : Christian HAURET a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN.

Étaient absentes excusées : Hélène PAYET, Yvonne LE GAC.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Nicolas BARAY, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, David PICCAND, François REPEL, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20250402-20 : VCR_COLLECTE ET TRI ACQUISITION DE BACS JAUNES

Vu l'appel à projets visant à remplacer les sacs jaunes, auquel la communauté de communes a été déclarée lauréate ;

Considérant que l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) est une centrale d'achat public permettant aux collectivités de bénéficier de procédures simplifiées pour leurs acquisitions, sans obligation de publicité ni de mise en concurrence préalable ;

Considérant que l'acquisition de bacs jaunes auprès de UGAP s'inscrit dans le cadre du projet de modernisation du service de collecte des déchets ménagers ;

Contexte :

Le passage entrevu des sacs jaunes aux bacs jaunes va nécessiter de doter l'ensemble des foyers du territoire d'équipements adéquats.

Il est, ainsi, entrevu l'acquisition de 10 093 bacs répartis comme suit :

- 7 863 bacs de 240 litres
- 2 230 bacs de 360 litres

Par ailleurs, l'une des contraintes de la mise en œuvre de ce projet est la nécessité d'un approvisionnement au fil de l'eau, à savoir une livraison estimée tous les mois de 2 000 bacs à un tarif fixe.

Le code de la commande publique prévoyant qu'une collectivité peut utiliser les services d'une centrale d'achat telle que l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) pour ses fournitures de services ou de travaux, un devis pour l'acquisition des bacs jaunes répondant à nos critères a été demandée à cette centrale d'achat.

L'intérêt de recourir à l'UGAP est double :

- Un intérêt économique car l'objectif de la centrale d'achat est d'obtenir des tarifs plus avantageux grâce à son volume d'achat plus important,
- Un intérêt juridique et administratif car la centrale a respecté toutes les obligations relatives au code de la commande publique.

Un devis d'un montant de 414 903,00 € HT, soit 497 883,00 € TTC a été présenté à la commission Valorisation, Collecte et Recyclables du 28 février 2025 et validé par les élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à recourir aux services de la centrale d'achat UGAP pour l'acquisition des Bacs Jaunes
- **D'APPROUVER** le devis proposé par l'UGAP pour l'acquisition de bacs jaunes, d'un montant de 414 903,00 € HT, soit 497 883,00 € TTC
- **DE VALIDER** l'inscription des crédits nécessaires à l'acquisition des Bacs Jaunes au budget primitif 2025
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette acquisition

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

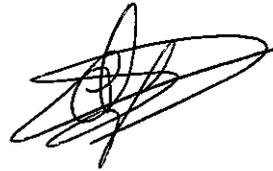
Le Secrétaire de séance,

Annick SOLIER



Le Président,

Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250402-20250402-20_DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025